

## SEANCE DU LUNDI 22 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 avril à 19H30 le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de **Mme DUBRAUD Elisabeth, Maire**.

**Présents** : MM. MOUTARD Michel, HUGEROT Florent, BILLON Edouard, BEAUFORT Constant, MARCHETTI Cyril, MASURE Bertrand, LEVEQUE Richard, MOYAT-JAURY Annie

**Absents excusés** : M. LECLERC Jean-Paul

**Mr LORSUNG Pascal donne procuration à Mr MASURE Bertrand**

**Monsieur BILLON Edouard** a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité

### Délibération 16/2024

#### **OBJET : SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT**

Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2023, 124 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 8 ont été rachetées pour permettre à 8 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,

- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
  - le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
  - le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
  - les communes et groupements de communes : 3341 actions soit 26,03 % du capital social détenues par 3 274 actionnaires.
- Sur ces 3 341 actions communales et intercommunales, 527 sont auboises, 527 axonaises, 355 ardennaises, 286 marnaises, 430 haut-marnaises, 616 meurthe-et-mosellanes, 121 meusiennes et 479 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	500	15,23 %
Aisne	1 186	9,24 %	526	16,03 %
Ardennes	627	4,88 %	350	10,66 %
Marne	845	6,58 %	277	8,44 %
Haute-Marne	697	5,43 %	416	12,68 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	612	18,65 %
Meuse	626	4,88 %	122	3,72 %
Vosges	835	6,50 %	479	14,59 %
Total	12 838		3 282	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la répartition du capital social

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### **Tarifs de la salle socio-culturelle :**

Une réflexion est menée concernant les tarifs en vigueur pour la location de salle.

Afin de comparer ce qui est comparable, Madame Annie Moyat-Jaury, Conseillère Municipale co-responsable de la salle, a interrogé quelques communes voisines présentant une salle sensiblement identique à la nôtre.

Chacun s'étant exprimé, il ressort qu'au regard des prestations que nous proposons nos prix restent compétitifs.

Les documents mis à disposition seront corrigés.

Il y sera précisé que nos tarifs comprennent, à savoir :

- Consommation eau, gaz, électricité,
- Salle climatisée, insonorisée,
- Piste de danse,
- Espace bar,
- Siège enfant
- Et que le ménage reste à la charge de la commune (il est toutefois demandé de le dégrossir).

### **Dossiers en cours chez l'Avocat**

Dans l'immédiat, pas de propositions concrètes.

Madame Claudie Moyat-Jaury Guilbaud : une réponse négative sera faite en regard de sa demande de transfert de baux à son fils et des différentes délibérations déjà prises confirmant l'attribution de ceux-ci aux habitants de la Commune.

## **Questions Diverses**

### **Festivités du 14 juillet :**

La question se pose de reconduire ou pas les festivités du 14 juillet.

Eu égard au nombre de Conseillers qui seront absents ce jour-là, il en ressort que cela n'est pas pertinent.

### **CCBC :**

Madame le Maire informe le Conseil du contenu de la dernière réunion de la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne, des sujets abordés lors questions diverses et des différentes observations formulées à cette occasion.

### **CCCVA :**

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal a sollicité la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche pour les prestations de fauchage et roto faucheuse. Par ailleurs, celle-ci nous a informée qu'il n'y aurait pas d'augmentation de tarif.

### **Ménage Eglise Saint Félix :**

Rendez-vous est donné aux bénévoles le **samedi 4 mai à 9 H 30**.

### **Entraînement de cyclistes :**

Très certainement en rapport avec l'étape sur les chemins blancs du prochain Tour de France, Monsieur Florent Hugerot a constaté une fréquentation inhabituelle sur certains chemins communaux. Il a demandé à Madame le Maire d'attirer l'attention des propriétaires des parcelles concernées pour qu'ils procèdent à l'élagage de la végétation.

La Séance est levée à 21 H